

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

24 DEC. 2018

ID : 029-212902936-20181218-DE181217-DE



MAIRIE DE TREGUNC

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Nombre de conseillers : 29
En exercice : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita - DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINKUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :
- Stéphanie ALITURKI à Brigitte BANDZWOLEK

Date de convocation : 11 décembre 2018
Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Madame VOISIN, Adjointe au Maire, indique que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Tous les ans, une subvention est versée au CCAS pour l'exercice de ses missions.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 122 000 € pour l'année 2019 au profit du CCAS (dont 2 000 € pour les aides aux voyages scolaires organisés par les collèges).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable de la commission sport, éducation, culture, associations, jeunesse et solidarité lors de sa réunion du 23 novembre 2018.

Considérant l'avis favorable à la l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 4 décembre 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur :

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 122 000 € au CCAS pour l'année 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 20 décembre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

